

VALEURS

1. Valorisation de la dignité humaine et des droits de l'homme

ID	N° clé	Descripteur	Classification
101	Clé n° 1	Soutient que les droits de l'homme doivent toujours être protégés et respectés	De base
102	Clé n° 2	Soutient que les droits spécifiques des enfants doivent être protégés par la société	De base
103		Soutient que tous les individus doivent reconnaître la dignité et les libertés fondamentales inhérentes à tous les êtres humains	De base
104	Clé n° 3	Défend l'idée que nul ne doit être soumis à la torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants	Intermédiaire
105	Clé n° 4	Soutient que toutes les institutions publiques doivent respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme	Intermédiaire
106		Défend l'idée que les droits de l'homme sont nécessaires pour permettre à tous les êtres humains de vivre dans la dignité	Intermédiaire
107	Clé n° 5	Défend l'idée que, bien qu'elles soient soumises à certaines mesures de restriction, les personnes incarcérées méritent tout autant de respect et de dignité que n'importe quelle autre personne	Avancée
108	Clé n° 6	Exprime le point de vue selon lequel toutes les lois doivent être conformes aux normes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	Avancée
109		Défend l'idée que toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit légalement établie	Avancée

2. Valorisation de la diversité culturelle

ID	N° clé	Descripteur	Classification
201	Clé n° 7	Promeut l'idée que l'on doit faire preuve de tolérance envers les différentes convictions présentes dans la société	De base
202	Clé n° 8	Promeut l'idée que l'on doit toujours s'efforcer d'établir une compréhension mutuelle et un dialogue constructif entre des personnes et des groupes de personnes considérés comme différents les uns des autres	De base
203		Soutient que l'on doit toujours promouvoir la communication et le dialogue entre les personnes issues de milieux culturels différents	BI
204	Clé n° 9	Exprime l'avis que la diversité culturelle au sein d'une société doit être perçue positivement et valorisée	Intermédiaire
205		Soutient que l'on doit toujours s'efforcer d'apprendre l'un de l'autre afin de mieux comprendre ses propres origines et celles des autres	IA
206	Clé n° 10	Soutient que le dialogue interculturel doit être mis à profit pour faciliter la reconnaissance de nos différentes identités et appartenances culturelles	Avancée
207	Clé n° 11	Soutient qu'il faut s'appuyer sur le dialogue interculturel pour développer la tolérance et une culture du « vivre ensemble »	Avancée

3. Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit

ID	N° clé	Descripteur	Classification
301	Clé n° 12	Soutient que les écoles doivent dispenser un enseignement sur la démocratie et apprendre aux élèves à se comporter en citoyens démocratiques	De base
302	Clé n° 13	Exprime l'avis que tous les citoyens doivent être traités de façon égale et impartiale devant la loi	De base
303	Clé n° 14	Soutient que les lois doivent toujours être appliquées et mises en œuvre de façon équitable	De base
304		Soutient que des lois équitables et justes doivent toujours être respectées et observées	De base
305	Clé n° 15	Soutient que des élections démocratiques doivent toujours se dérouler de façon libre et équitable, conformément aux normes internationales et à la législation nationale, et sans fraude	Intermédiaire
306	Clé n° 16	Exprime l'avis qu'aucun agent public ne doit abuser des pouvoirs qui lui sont conférés dans le cadre de ses fonctions ni outrepasser les limites de son autorité légale	Intermédiaire
307	Clé n° 17	Soutient l'idée selon laquelle les tribunaux doivent être accessibles à tous, de sorte que nul ne soit privé de la possibilité de saisir la justice parce que cette démarche est trop onéreuse, problématique ou compliquée	Intermédiaire
308		Soutient que la démocratie doit toujours être protégée et respectée en tant que pilier fondamental pour la coopération dans la société	Intermédiaire
309		Exprime l'avis que, dans l'exercice du pouvoir, les agents publics doivent respecter la loi et les décisions de justice	Intermédiaire
310		Soutient que certains individus ou groupes d'individus ne doivent pas être traités différemment par les autorités et les juges en raison de préjugés ou à la suite d'actes de corruption	Intermédiaire
311		Soutient que les autorités et les juges doivent traiter tous les individus de façon égale devant la loi et que les affaires similaires doivent toujours être traitées de façon similaire	Intermédiaire
312		Exprime l'avis que tous les individus et institutions doivent être soumis à la loi et tenus de rendre des comptes	IA
313		Exprime l'avis qu'il doit exister un système juridique transparent, notamment un ensemble de lois clairement énoncées, librement et facilement accessibles à tous	IA
314		Exprime l'avis qu'il doit exister un pouvoir judiciaire indépendant pour protéger les citoyens contre l'utilisation arbitraire du pouvoir par l'État, des organisations ou des particuliers	IA
315		Exprime l'avis que les décisions publiques doivent être prises et mises en œuvre conformément aux lois et réglementations	IA
316		Exprime l'avis que l'élaboration de lois doit être contrôlée par des personnes élues par le peuple et qui sont tenues de lui rendre des comptes	IA
317		Exprime l'avis que des mesures doivent être effectivement mises en œuvre pour prévenir et combattre toutes les formes de corruption	IA
318	Clé n° 18	Exprime son soutien à l'idée que les personnes investies du pouvoir législatif doivent être soumises à la loi et à un contrôle constitutionnel approprié	Avancée
319	Clé n° 19	Exprime l'avis que les informations sur les politiques publiques et leur mise en œuvre doivent toujours être mises à la disposition du public	Avancée
320	Clé n° 20	Soutient qu'il doit exister des voies de recours effectives contre les actions des autorités publiques qui portent atteinte aux droits civils	Avancée
321		Exprime l'avis que le système juridique doit prévoir des structures et des procédures de mise en œuvre équitables et transparentes	Avancée